



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

régime local d'Alsace-Moselle

Question écrite n° 27158

## Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur une loi récente permettant aux résidents hors Alsace-Moselle y ayant travaillé les cinq dernières années avant leur retraite de bénéficier des avantages du régime local de sécurité sociale. A contrario, beaucoup de retraités résidant en Alsace-Moselle ayant cotisé plus de cinq ans en sont exclus s'ils ont relevé d'un régime spécial ou ont quitté temporairement la région au cours des cinq dernières années. En conséquence, une injustice a été ainsi créée au détriment des retraités résidant en Alsace-Lorraine et qui ont dû quitter pour raison professionnelle la région au cours des cinq années précédant leur retraite. Il lui demande donc ce qu'elle envisage de faire pour remédier à cette situation injuste.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27158

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mars 1999, page 1665